



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 5 avril 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-454

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - 49 504,27 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 407 968,33 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 3 350,75 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 9 - 173 755,72 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 9 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	49 504,27 \$	20 au 24 mars 2006
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	407 968,33 \$	20 au 24 mars 2006
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	3 350,75 \$	20 au 24 mars 2006
Liste des embauches numéro 9	Embauche de personnel temporaire	173 755,72 \$	13 au 17 mars 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-455

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-11 - 497 638,21 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 MARS 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-11 d'un montant total de 497 638,21 \$ pour la période du 16 au 22 mars 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-456*

VERSEMENT D'UN MONTANT DE 76 150 \$ AUX GYMÉLITES DE HULL AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DU LOYER ET LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES POUR 2006 - 189, RUE DEVEAULT, UNITÉ 10 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE les Gymélites de Hull est l'organisme mandaté par la Ville de Gatineau pour la réalisation du programme de gymnastique pour le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'une entente était intervenue entre l'organisme et l'ex-Ville de Hull à l'effet que celle-ci rembourse les coûts annuels du loyer et des coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault, unité 10 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux dates et montants ci-dessous indiqués aux Gymélites de Hull, 189, rue Deveault, unité 10, Gatineau, Québec, J8Z 1S7. Ces montants sont versés afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts du loyer et les coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault pour l'année 2006.

<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>
7 avril 2006	25 385 \$
2 juin 2006	19 040 \$
28 juillet 2006	19 040 \$
27 octobre 2006	12 685 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511	76 150 \$	Gestion des protocoles loc. - Espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-457

UTILISATION DE PLATEAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 490 000 \$ POUR 2006 ET 500 000 \$ PAR ANNÉE POUR LES ANNÉES SUBSÉQUENTES.

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire utilise des plateaux de la Commission scolaire des Draveurs pour la réalisation d'activités sportives et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et la Commission scolaire des Draveurs sont en négociation pour revoir le protocole d'entente existant puisque celui-ci prenait fin le 30 juin 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser les sommes dues à la Commission scolaire des Draveurs pour l'utilisation de plateaux pour les activités du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et de certains organismes selon la grille tarifaire ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

La présente résolution continuera de s'appliquer aux mêmes taux d'année en année, avec indexation d'un montant égal au produit de l'indice régional des prix à la consommation, et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau protocole d'entente soit signé entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs.

<u>ÉCOLE</u>	<u>TAUX HORAIRE</u>
Le Carrefour	
- Gymnase	58,46 \$
- Palestre	26,35 \$
- Danse + salle polyvalente	21,53 \$
- Piscine	36,65 \$
- Classe	12,91 \$
- Terrain	15,48 \$
- Camps de jour	montant forfaitaire
De l'Érablière	
- Gymnase	48,22 \$
- Palestre	20,47 \$
- Musculation	17,26 \$
- Piscine	29,20 \$
- Classe	12,91 \$
- Terrain	15,48 \$
- Camps de jour	montant forfaitaire
Nicolas-Gatineau	
- Gymnase	67,63 \$
- Palestre	37,21 \$
- Palestre-garage	17,78 \$
- Dojo	18,90 \$
- Classe	12,91 \$
- Terrain	15,48 \$
- Camps de jour	montant forfaitaire
Du Versant	
- Gymnase	58,46 \$
- Gymnase simple	26,35 \$
- Danse	18,90 \$
- Classe	12,91 \$
- Terrain	15,48 \$
- Camps de jour	montant forfaitaire
Écoles primaires	
- Gymnase	18,90 \$
- Salle polyvalente/classe	12,91 \$
- Camps de jour	500 \$/session

La TPS et la TVQ ne sont pas incluses dans les prix.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques à la Commission scolaire des Draveurs, selon les pièces justificatives à être soumises par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour un montant approximatif de 490 000 \$ pour l'année 2006 et d'un montant approximatif de 500 000 \$ par année pour les années subséquentes, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires au poste 02-71040-511 - Gestion des protocoles – Location d'espaces.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511-51110	490 000 \$	Gestion des protocoles loc. - Espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-458

UTILISATION DE PLATEAUX AU COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 30 000 \$ PAR ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire utilise des plateaux du Collège Saint-Alexandre pour la réalisation d'activités sportives et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et le Collège Saint-Alexandre sont en négociation pour revoir le protocole d'entente existant puisque celui-ci prenait fin le 30 juin 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser les sommes dues au Collège Saint-Alexandre pour l'utilisation de plateaux pour les activités du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et de certains organismes selon la grille tarifaire ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

La présente résolution continuera de s'appliquer aux mêmes taux d'année en année, avec indexation d'un montant égal au produit de l'indice régional des prix à la consommation, et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau protocole d'entente soit signé entre la Ville de Gatineau et le Collège Saint-Alexandre.

<u>PLATEAUX</u>	<u>TAUX HORAIRE</u>
Gymnase petit	29,00 \$
Gymnase 1	33,62 \$
Gymnase 2	33,62 \$
Terrains extérieurs	20 000,00 \$
	montant forfaitaire pour la période du 15 avril au 15 octobre

La TPS et la TVQ ne sont pas incluses dans les prix.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques au Collège Saint-Alexandre, selon les pièces justificatives à être soumises par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour un montant maximum de 30 000 \$ par année ou jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires prévues au poste 02-71040-511 - Gestion des protocoles – Location d'espaces.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511-51111	30 000 \$	Gestion des protocoles loc. - Espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-459

SOUSSION 2006 SP 004 - ENTREPRISES BOURGET INC. - ASPHALTAGE (COUCHE DE BASE) - VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASE 6 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 122 227,22 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Bourget inc. 96, chemin Delangis, Saint-Paul de Joliette, Québec, J0K 3E0 pour les travaux d'asphaltage (couche de base) pour le projet Versant Côte d'Azur, phase 6, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 122 227,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30244-001-51112	114 788,92 \$	Pavage - Projet Versant Côte d'Azur - Phase 6 - Pavage et passage piétonnier
04-13493	7 438,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-460

SOUSSION 2006 SP 035 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - REMPLACEMENT DE CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA RUE LOUIS-RIEL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 99 690,42 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991) enr., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de remplacement de conduite d'égout sur la rue Louis-Riel, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 99 690,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 8 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-006-51113	93 623,63 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Égout secteur Louis-Riel
04-13493	6 066,79 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-461*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 14, 15 ET 16 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Habitations Bouladier inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lot 3 700 931, 3 700 932, 3 700 963, 3 700 964 et 3 701 002 étant les phases 14, 15 et 16 du projet Domaine des Vignobles II;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Habitations Bouladier inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine des Vignobles II, phases 14, 15 et 16 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Les Habitations Bouladier inc. concernant le développement Domaine des Vignobles II, phases, 14, 15 et 16 sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 2 mars 2006 et portant les numéros de dossier 77238, minute 38025-S, dossier 77239, minute 38026-S et dossier 77240, minute 38027-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Habitations Bouladier inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 351-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 715 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 715 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 351-2006	715 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006 émis conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 351-2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-462*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL VILLAGE LE CÔTEAU, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Développement J. Landriault inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant le numéro de lot 3 525 017 étant la phase 4 du projet Village Le Côteau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Développement J. Landriault inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Village Le Côteau , phase 4 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Développement J. Landriault inc. concernant le développement domiciliaire Village Le Côteau, phase 4, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 5 avril 2005 et portant la minute 9310-F;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Développement J. Landriault inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-463

AUTORISER L'ACQUISITION DES IMMEUBLES PORTANT LES NUMÉROS DE CADASTRE 1 770 445 (PARTIE DE LA RUE SAINT-LUC), 1 770 118 (RUE CARLE), 1 770 121, (PARTIE DE LA RUE GRAVELINE) ET 1 770 344 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se porter acquéreur des lots portant les numéros 1 770 118 du cadastre du Québec (rue Carle), et 1 770 445 du cadastre du Québec (partie de la rue Saint-Luc), propriétés de messieurs Fernand Philips et Roland Théorêt;

CONSIDÉRANT QUE ces rues ont une largeur d'emprise de 50 pieds, ce qui est conforme à la largeur d'une rue locale, soit de 15 m;

CONSIDÉRANT QUE les services d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que l'aqueduc ont été installés dans ces rues dans les années 1970-1971;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se porter acquéreur du lot portant le numéro 1 770 121 du cadastre du Québec (partie de la rue Graveline), propriété de messieurs André Ménard et Roland Théorêt;

CONSIDÉRANT QUE cette rue a une emprise de 66 pieds, ce qui est conforme à la largeur d'une rue collectrice résidentielle, soit de 20 m;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux ont été installés dans cette rue en 1970;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se porter acquéreur du lot numéro 1 770 344 du cadastre du Québec d'une superficie de 2,2 m² afin d'élargir l'emprise de la rue Ryan;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires en titre ont tous donné leur accord à conclure cette transaction pour la somme de 1 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'acquisition des immeubles portant les numéros 1 770 118, 1 770 445, 1 770 121 et 1 770 344, tous du cadastre du Québec, pour la somme nominale de 1 \$.

M^e Allen Bourdages, notaire est mandaté pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412-51114	2 500 \$	Bureau du greffe - Services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-464

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À DESSAU-SOPRIN INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVEC RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU LEAMY, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1477 adoptée le 22 octobre 2003, a retenu les services de Dessau-Soprin inc. pour la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de stabilisation des berges du ruisseau Leamy, phase 2 au montant de 39 059,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin inc. a déposé à la Ville de Gatineau, une demande d'honoraires additionnels en date du 29 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 24 066,73 \$ incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires pour effectuer la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de stabilisation des berges du ruisseau Leamy, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 24 066,73 \$ à Dessau-Soprin inc. se rapportant à la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de stabilisation des berges du ruisseau Leamy, phase 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-27690-003-51115	20 923,05 \$	Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy - Honoraires professionnels
04-13593	1 679,07 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	1 464,61 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-27690-001	19 214,85 \$		Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy - Travaux stabilisation berges ruisseau Leamy
06-27690-003		19 214,85 \$	Travaux de stabilisation des berges ruisseau Leamy - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-465

RETENIR LES LABORATOIRES OUTAOUAIS INC. POUR RÉALISER UNE ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DES SOLS ET DU ROC EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-287 adoptée le 29 mars 2005, a autorisé un montant de 150 000 \$ pour défrayer les honoraires professionnels nécessaires à la révision du concept et à la préparation des plans et devis afin d'intégrer aux travaux de réfection du pont Brady les modifications apportées par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de compléter le rapport d'expertise de sol afin d'intégrer les modifications apportées au concept structural :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services professionnels de la firme Les Laboratoires Outaouais inc. pour réaliser une étude complémentaire des sols et du roc de façon à intégrer les modifications apportées au concept structural, et ce, pour un montant d'honoraires professionnels de l'ordre de 42 100 \$ incluant les taxes, le tout dans le cadre des travaux de réfection du pont Brady.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50016-001-51116	39 537,95 \$	Honoraires professionnels - Pont Brady - Phase 2 - Honoraires professionnels
04-13493	2 562,05 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-466

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ENLÈVEMENT DE QUAIS ET STRUCTURES - BERGES RUE JACQUES-CARTIER - ÉMONDAGE R.D. - 3111741 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé au mois d'octobre 2005 à l'enlèvement des quais illégaux situés sur les propriétés publiques le long de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres pour ces travaux en septembre 2005, basé sur l'enlèvement estimé de 50 quais, 50 escaliers et 15 plates-formes ou structures, soit avant le délai accordé aux propriétaires de quais pour l'enlèvement de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE la firme Émondage R.D. – 3111741 Canada inc. a été retenue pour exécuter les travaux d'enlèvement et d'entreposage des quais;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 76 779,19 \$ incluant les taxes a été engagé par la résolution numéro CE-2005-1592 sur la base du total approximatif inscrit au bordereau de soumission 2005 SI 241;

CONSIDÉRANT QUE la firme Émondage R.D. – 3111741 Canada inc. a dû procéder à l'enlèvement réel de 68 quais, 30 terrasses, 33 escaliers et 10 structures, soit un nombre total différent que celui estimé au bordereau de soumission du mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés de façon professionnelle et en conformité avec le cahier des charges générales et particulières contenu au document d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 23 407,59 \$ incluant les taxes à Émondage R.D. – 3111741 Canada inc. pour l'enlèvement des quais sur les berges le long de la rue Jacques-Cartier, et ce, selon le nombre réel d'installations encore en place après le délai du 30 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61491-419	21 983,09 \$	Berges rue Jacques Cartier autres prof - Adm.
04-13493	1 424,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-467

**SERVITUDE DE NON-ACCÈS - LOTS NUMÉROS 3 138 217, 3 583 535 ET 2 263 517
DU CADASTRE DU QUÉBEC - 3380769 CANADA INC. (LES CONSTRUCTIONS
BRIGIL INC.) - PROJET RÉSIDENTIEL LE DOMAINE LORRAIN - DISTRICT
ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1128 adoptée le 14 octobre 2003, a approuvé le projet d'opération cadastrale et le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les phases 1, 2 et 3 du projet résidentiel Domaine Lorrain déposés par Le Groupe Brigil Construction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce plan, une servitude de non-accès est prévue en bordure du boulevard La Vérendrye Est;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme recommande de procéder à la signature de la servitude de non-accès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'acte notarié préparé par M^e Réjean Clément, notaire pour l'obtention d'une servitude de non-accès sur les lots numéros 3 138 217, 3 583 535 et 2 263 517 du cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte notarié.

Adoptée

CE-2006-468

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET
PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues ou le prolongement de rues existantes, et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre des thématiques propres à chaque secteur ou projet de développement et des critères de la Commission de toponymie du Québec et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, telles que décrites ci-après :

Prolongement de rues existantes

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
3 292 034	Québec	Rue A.-Gibeault
3 309 037	Québec	Rue de Saint-Vallier
3 444 562	Québec	Rue de Cap-aux-Meules

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
2 310 330	Québec	Rue de Levens
2 310 331	Québec	Rue d'Entrecasteaux
2 310 332	Québec	Rue des Salins
2 310 337	Québec	Rue de Trigance
2 331 754	Québec	Rue de la Cité-Jardin
3 601 019	Québec	Rue de Saint-Félicien
3 419 004; 3 684 357	Québec	Rue de la Galéasse
3 419 002	Québec	Rue du Navire
3 419 003	Québec	Rue du Drakkar
1 549 591; 3 419 001; 3 684 356	Québec	Rue de la Frégate
3 418 999; 3 684 354	Québec	Rue de la Barque
3 419 000	Québec	Rue du Vaisseau
3 684 355	Québec	Rue du Croiseur

Adoptée

CE-2006-469

SOUMISSION 2006 SI 043 - TECHNO FEU INC. - REMETTRE EN ÉTAT ET PEINTURER DEUX ÉCHELLES DE 30 MÈTRES SUR VÉHICULE INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 30 481,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Techno Feu inc., 105, rue Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, le contrat pour remettre en état et peindre deux échelles de 30 mètres sur des véhicules incendie, au montant total de 30 481,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22800-541-51117	28 626,62 \$	Incendie - Atelier mécanique entr. mat. roulant et équipements
04-13493	1 855,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-470 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - FESTIVAL CANADIEN DES TULIPES - 6 MAI 2006****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien, Alain Pilon, Denis Tassé et Luc Angers à participer à une activité organisée par le Festival canadien des tulipes qui aura lieu le 6 mai 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Festival canadien des tulipes, 383, boulevard Gréber, suite 202, Gatineau, Québec, J8T 6M7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	200 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	200 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11401-972	200 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-471 **SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DE VOLLEY-BALL CASCADES - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club de volley-ball Cascades à l'attention de monsieur Vincent Pichette, 120, rue Cholette, Gatineau, Québec, J8Y 1J8, à titre de subvention pour leur participation au championnat canadien qui se déroulera en Colombie-Britannique du 5 au 7 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-472 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE MASSON INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Masson inc. à l'attention de monsieur Jacques Lanthier, 109, rue Dugal, Gatineau, Québec, J8M 1C6, à titre de subvention pour la clinique de sang qui aura lieu le 24 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-473 **SUBVENTION DE 950 \$ - LA GRANDE VISITE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre de La grande visite de Gatineau à l'attention de monsieur Yves Lusignan, C. P. 79021, CSP Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la randonnée cycliste familiale qui aura lieu le 24 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	200 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11418-972	200 \$	Marc Bureau - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-474 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION DU CLUB DE FOOTBALL NICOLAS-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du club de football Nicolas-Gatineau à l'attention de monsieur Claude Beaulieu, directeur, 360, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour l'entretien du terrain de football.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	1 000 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-475 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du club de l'âge d'or Saint-Jean-de-Brébeuf inc. à l'attention de monsieur Gérald Strévez, président, 1367, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2N2, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée de divertissement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-476 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE LA SOURCE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école La Source à l'attention de madame Monique Beaudoin, 22, rue de l'Acadie, Gatineau, Québec, J8T 6G8, à titre de subvention pour faire la promotion de la sécurité dans le quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	200 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-477 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École Côte-du-Nord à l'attention de madame Diane Moore, 15, rue des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour la graduation et la parution d'un journal des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-478

SUBVENTION DE 5 000 \$ - CLUB DE SOCCER GATINEAU-OUEST - DISTRICT ELECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Club de soccer de Gatineau-Ouest à l'attention de madame Marie-Eve Coupal, 245, rue de Cannes, Gatineau, Québec, J8T 8C5, à titre de subvention pour la transformation d'un parc de balle abandonné situé à l'intersection du chemin Fogarty et de l'impasse des Méandres en deux terrains de soccer.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71493-972	5 000 \$	Richard Côté - de Bellevue - Aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71493-692	5 000 \$		Richard Côté - de Bellevue - Aménagement - Equip. non-capitalisable
71493-972		5 000 \$	Richard Côté - de Bellevue - Aménagement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2006.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège.

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président agit à titre de président.

CE-2006-479
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2006-1060

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR CHARLES GUY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ACHATS ET À L'INVENTAIRE, SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux achats et à l'inventaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, (poste numéro N-2006-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Charles Guy au poste de préposé aux achats et à l'inventaire au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Charles Guy est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Charles Guy sera celui de la classe 07, 7^e échelon (40 heures) de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-480

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME NICOLE GAGNON AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / SOUTIEN, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / soutien au Service des affaires juridiques, Services juridiques, (poste numéro 037 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Nicole Gagnon au poste de commis spécialisé / soutien au Service des affaires juridiques, Services juridiques.

Madame Nicole Gagnon est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Nicole Gagnon sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-481

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE D'UNE JOURNÉE PAR SEMAINE À MONSIEUR ANDRÉ G. CLOUTIER, CHARGÉ DE PROJET, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur André G. Cloutier occupant le poste de chargé de projets au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement a formulé une demande de congé sans solde de 1 journée par semaine. La date de début de ce congé sera déterminée par le Service des ressources humaines et la date de fin a été déterminée au 17 mars 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à l'article 15.27b de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur André G. Cloutier un congé sans solde de 1 journée par semaine dont la date de début sera déterminée par le Service des ressources humaines et la date de fin est fixée au 17 mars 2007.

Adoptée

CE-2006-482

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR RAOUL TROTTIER, PRÉPOSÉ, STATION DE POMPAGE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1^{ER} JANVIER 2007

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raoul Trottier, préposé, station de pompage au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} janvier 2007;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 33 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Raoul Trottier les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} janvier 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Trottier à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Trottier leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-483

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR RÉJEAN BOUVIER, AGENT, SERVICE DE POLICE - 1^{ER} JUILLET 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Bouvier, agent au Service de police, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 31 ans et 6 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Réjean Bouvier les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} juillet 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Bouvier à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Bouvier leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-484

RETRAITE DE MADAME MARGUERITE ST-JEAN, PRÉPOSÉE AUX PRÊTS, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 1^{er} AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE madame Marguerite St-Jean, préposée aux prêts au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette employée a complété 17 ans et 2 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Marguerite St-Jean les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme St-Jean leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-485*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CENTRE D'APPELS NON URGENTS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification budgétaire des 18, 19 et 20 novembre 2005, la création de deux postes syndiqués au Centre d'appels non urgents a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2006 de la Ville de Gatineau prévoit cette création de poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Centre d'appels non urgents :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle du Centre d'appels non urgents :

Nouvelle appellation :

Modifier le titre du poste de responsable CANU à chef de section CANU détenu par monsieur Marc Phaneuf

Création de deux postes syndiqués :

Chefs d'équipe (col blanc)

Selon la convention collective des employés cols blancs de la Ville, la dotation des postes de chef d'équipe ne peut avoir pour effet d'occasionner un surplus parmi les salariés permanents oeuvrant au Centre d'appels non urgents ni d'imposer un horaire de 40 heures semaine à un salarié qui détient un poste à 35 heures ou moins au moment de la signature de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – CANU – Réguliers – Cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Centre d'appels non urgents.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-486

RÈGLEMENT DE GRIEF POMPIER - SUSPENSION DROIT DE RAPPEL

CONSIDÉRANT QU'un grief a été déposé en date du 14 juillet 2004;

CONSIDÉRANT QU'une mesure disciplinaire avait été imposée à l'employé numéro 104222 suite à l'enquête menée par le Service des ressources humaines et le Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le grief a été porté en arbitrage et qu'une audition était prévue le 17 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler le présent dossier;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue afin de régler le grief hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement intervenu et autorise le Service des ressources humaines à procéder avec le remboursement tel que convenu dans l'entente entre l'Association des pompiers et pompières de Gatineau et la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, le directeur du Service de la sécurité incendie, ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente POM-06-03.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-136 - Combat des incendies – Pompiers à temps partiel, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-487

CONFIRMATION DE COUVERTURE PAR LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE (PROFESSIONNELLE) DÉTENUE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR TOUS LES AVOCATS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS AUPRÈS DE CELLE-CI

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2006-56 adoptée le 11 janvier 2006, déclarait que la Ville de Gatineau se portait garante financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocats dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2006-56 confirmait la protection des avocats nommés ayant demandé d'être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques engage à l'occasion des avocats sur une base temporaire;

CONSIDÉRANT QU'il est important de confirmer au Barreau du Québec que tous les avocats au service de la Ville sont protégés par une assurance responsabilité professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, que la Ville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocats dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient engagés à court, moyen et long terme.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-488

RÈGLEMENT HORS COUR - AXA ASSURANCES INC. c. VILLE DE GATINEAU - REFOULEMENT D'ÉGOUT - 2 AOÛT 2004 - 45, RUE DEAUVILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILLION - 252, RUE DUVERNAY ET 167 ET 256, RUE MAGNUS OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'au mois de janvier 2005, Axa Assurances inc., Gilles Philippe, Gilbert Héту, Lise Houle et Marc Rousseau intentaient une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés suite à un refoulement d'égout qui a eu lieu le 2 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 28 408 \$, soit :

- 5 503 \$ pour le 256, rue Magnus Ouest, plus 300 \$ pour le remboursement de la franchise;
- 2 805 \$ pour le 167, rue Magnus Ouest, plus 500 \$ pour le remboursement de la franchise;
- 11 588 \$ pour le 252, rue Duvernay, plus 300 \$ pour le remboursement de la franchise;
- 7 112 \$ pour le 45, rue Deauville, plus 300 \$ pour le remboursement de la franchise.

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement des quatre réclamations pour une somme de 1 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 1 000 \$ en capital, intérêts et frais.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-51118	1 000 \$	Auto-Assurance dommages-Intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 3 avril 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
 Maire et président
 Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif